
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 16 janvier 1963. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a désigné, officieusement, comme rapporteurs pour avis, à l'occasion de la prochaine discussion de la loi de finances (2^e partie) :

MM. Pauly : Education nationale.

Noury : Jeunesse et Sports.

Delpuech : Affaires étrangères, Relations culturelles.

Baumel : Information.

Fruh : Arts et Lettres.

Lamousse : Cinéma, Théâtres nationaux.

Cornu : Monuments historiques et Sites.

Mme Dervaux a ensuite donné lecture de son rapport sur la proposition de loi (n° 294, session 1961-1962), dont elle est l'auteur, tendant à assurer aux enfants aveugles, infirmes, sourds-muets ou très déficients les droits scolaires obligatoires pour les autres enfants. Après intervention de Mme Crémieux, MM. Delpuech, Lamousse, Vérillon et Tinant, la commission, unanime, a adopté les conclusions de ce rapport favorables au vote de la proposition de loi.

Enfin, M. Noury a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 14, session 1962-1963) tendant à modifier l'organisation actuelle de l'éducation physique et des sports et à créer des centres d'éducation physique et sportive dits « Cités sportives ».

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 16 janvier 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord procédé à la désignation d'un Sénateur représentant les départements d'Outre-Mer pour siéger au Comité directeur du Fonds d'investissements des départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.).

Etaient candidats : MM. Marie-Anne (Martinique), Repiquet (Réunion) et Symphor (Martinique).

Il a été procédé à un vote par bulletins secrets.

Nombre de votants.....	27
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

MM. Repiquet	18 voix.
Symphor	8 —
Marie-Anne	1 —

En conséquence, M. Repiquet a été désigné par ses collègues pour représenter les départements d'Outre-Mer au sein du Comité directeur du F. I. D. O. M.

La commission a entendu ensuite M. Champleboux, rapporteur pour avis des crédits budgétaires consacrés, en 1963, à l'énergie atomique, qui sont inclus dans les services généraux du Premier ministre ; elle a adopté les conclusions favorables de son rapporteur, après les observations de MM. Lebreton, Perdereau et Cornat.

Au cours de son exposé très complet, M. Champleboux, après avoir indiqué que la production du combustible nucléaire était très inférieure à la capacité de production des installations, souligné que le montage des installations de l'usine basse de Pierrelatte se poursuivait mais que l'uranium enrichi qui y serait produit reviendrait beaucoup plus cher que celui sortant des usines américaines de taille beaucoup plus importante, a traité de la production française d'électricité d'origine nucléaire.

Le programme du IV^e Plan comporte au total 800 MW dont 400 MW seront représentés par la centrale E. D. F.-4 inscrite au programme de 1963. Ce programme, comme celui du III^e Plan, a pour but de poursuivre l'expérimentation de cette nouvelle forme d'énergie. Par contre, si les espoirs se réalisent d'un succès économique de l'énergie électrique d'origine nucléaire, le programme du V^e Plan pourrait s'élever à 2.000 MW.

La production d'électricité d'origine nucléaire sera de l'ordre de 1,8 TWh en 1965. Elle pourrait atteindre 10 TWh en 1970 et 20 TWh en 1975, soit respectivement 6 et 10 % de la production totale d'électricité.

Quant au coût du kWh d'origine nucléaire, il semble que la centrale à uranium naturel-graphite conduise au prix de combustible par kWh le plus bas et qu'elle soit relativement bien placée pour concurrencer le thermique classique pour les longues utilisations.

Traitant ensuite des différentes centrales, le rapporteur a rappelé que la divergence d'E. D. F.-1 avait eu lieu le 16 septembre 1962 et que la montée en puissance de cette centrale était prévue pour le début de l'année en cours. Il a également indiqué que la centrale E. D. F.-4 serait implantée à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), sur les bords de la Loire.

Puis M. Champleboux a passé en revue l'activité des différents centres d'études nucléaires de Saclay, Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Cadarache.

Enfin, il a examiné les crédits affectés au Commissariat à l'Energie atomique, et plus spécialement ceux du chapitre 62-00 consacrés à l'usine de Pierrelatte. A ce propos, il a indiqué qu'aux conditions économiques de novembre 1961 le devis de l'usine de Pierrelatte avait été arrêté à 4.500 millions de francs, mais que le montant de ce devis présentait un degré d'incertitude tenant, d'une part, à l'évolution des conditions économiques à prévoir d'ici la fin de la construction du complexe de Pierrelatte, d'autre part à la définition des parties dites « hautes » et « très hautes » de l'usine, pour lesquelles les choix techniques subordonnés aux études en cours ne sont pas définitivement et complètement arrêtés.

Dans ses conclusions, le rapporteur a notamment souligné qu'en 1963 les crédits de paiement avaient été majorés de 30 % et les crédits d'engagement de 15 %.

M. Bouquerel a exposé ensuite les grandes lignes de son rapport concernant le budget des Travaux publics, Transports et Tourisme. Après avoir indiqué que la majoration des crédits d'ensemble était de 12 %, le rapporteur a émis certaines réserves

relatives à l'entretien et à la modernisation du réseau routier, ainsi qu'à l'insuffisance des crédits affectés au Commissariat général au Tourisme (+ 3 % en 1963).

Par contre, M. Bouquerel s'est félicité de l'augmentation de crédit assez considérable (+ 152 millions en 1963) concernant les autoroutes, augmentation due à des crédits complémentaires (100 millions de dotation budgétaire et 133 millions d'emprunts) venant s'ajouter à la dotation du Fonds routier, toujours alimenté par un prélèvement de 7,7 % sur le produit de la taxe sur les carburants.

Préoccupée de cette insuffisance de la dotation du Fonds routier, qui risque, en particulier, de compromettre le financement de la modernisation de la voirie locale, la commission s'est mise d'accord pour entendre, après la discussion budgétaire, MM. les Ministres des Finances, des Travaux publics et de l'Intérieur pour obtenir un relèvement de ce prélèvement. Il a été décidé, d'autre part, que pour préparer cette audition une délégation demanderait une entrevue à M. le Ministre des Finances.

Présidence de M. Cornat, vice-président. — M. Bouquerel a ensuite traité des voies navigables et du tourisme et il a proposé, en conclusion, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des Travaux publics et des Transports pour l'année 1963.

Enfin, le président a donné lecture d'un amendement présenté par MM. Blondelle et Restat au projet de loi (n° 321, session 1961-1962) portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière. Cet amendement, qui tend à compléter l'article 43 par un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« Lorsqu'une mutation à titre onéreux porte sur un fonds de cheptel mort ou vif, les droits perçus pour les mutations immobilières à titre onéreux ne sont pas applicables »,

a été adopté par la commission.

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 17 janvier 1963. — *Présidence de M. Menu, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord entendu M. Grandval, Ministre du Travail. Le ministre, après avoir rappelé le rôle éminent que doit jouer son département dans le développement économique et social du pays, a analysé les crédits demandés pour 1963.

Il a passé en revue les différents problèmes sociaux qui doivent trouver une solution au cours de la législature. Il a notamment déclaré que le Gouvernement était fermement décidé à réaliser en trois ou quatre étapes la suppression totale des abattements de zones, à assurer aux travailleurs les plus défavorisés une participation aux fruits de l'expansion par la majoration du S.M.I.G., compte tenu de l'évolution du revenu national. A propos de l'éventuelle généralisation de la quatrième semaine de congés payés, le ministre a indiqué que, compte tenu des objectifs fixés par le IV^e Plan et des nécessités imposées par l'application du Marché commun, le Gouvernement n'imposerait pas cette généralisation, entendant laisser aux organisations patronales et ouvrières le soin d'appliquer cette mesure si elle est souhaitable ou possible dans la branche d'activité considérée. Abordant les problèmes de l'emploi, M. Grandval a précisé que parmi les projets envisagés par le Gouvernement figurent la mise en place rapide du fonds national de l'emploi ainsi que le développement et l'amélioration des relations professionnelles au sein des entreprises et l'accélération de la politique de formation professionnelle des adultes.

En ce qui concerne la sécurité sociale, le ministre a rappelé les mesures de majorations intervenues en 1962 ou prévues pour 1963. Il a annoncé en particulier que des études étaient entreprises afin d'améliorer les retraites vieillesse pour les assurés ayant cotisé plus de trente années et les allocations non contributives. En ce qui concerne les problèmes posés par l'extension toujours plus accentuée des charges supportées par la sécurité, le ministre a insisté sur la nécessité de prévoir une réforme profonde de l'assiette des cotisations.

Le président a posé au ministre diverses questions sur l'immigration des travailleurs originaires d'Afrique noire et d'Afrique du Nord, sur les perspectives de réduction de la durée du travail et sur la véritable situation de l'emploi en France dans les régions économiquement défavorisées.

M. Kistler, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a manifesté le désir que le Gouvernement fixe le plus rapidement possible le programme d'échelonnement de la suppression des zones de salaires. Il s'est inquiété de la manière dont se réaliserait l'insertion des projets du Ministère du Travail dans les objectifs du IV^e Plan.

M. Lagrange a émis le souhait que le Ministère du Travail porte ses efforts sur la nécessaire unification des taux et des plafonds entre les différents régimes d'assurances vieillesse.

Il a également demandé des précisions sur les intentions gouvernementales dans le domaine de l'âge de la retraite, de la durée du travail et d'un essentiel allongement des congés payés.

M. Brousse a posé le problème de l'affectation des ressources de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, celui de l'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs, celui du fonctionnement de la sécurité sociale dans ses rapports avec les hôpitaux.

M. Henriet a demandé que soit étudiée la situation résultant du fait que de nombreux salariés frontaliers vont travailler dans les pays limitrophes. Il souhaite également que soit activement recherchée une certaine standardisation des prix de journée des hôpitaux.

M. Marie-Anne a évoqué la question du travail, des salaires et de la sécurité sociale dans les départements d'Outre-Mer.

Le ministre a répondu à ces diverses questions ou promis de répondre dans un court délai à celles qui nécessitaient une étude particulière.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Sainteny, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, qui a analysé les mesures nouvelles du budget de son département pour 1963 : amélioration des moyens de l'administration ; augmentation des crédits destinés à l'entretien des sépultures et nécropoles nationales, et surtout augmentation générale des pensions d'invalidité des victimes de guerre, un effort spécial étant fait pour certaines catégories particulièrement atteintes. Il est permis d'espérer que cet effort ne constitue qu'une première étape dans la voie de l'amélioration générale des pensions.

Mme Cardot, rapporteur pour avis, a attiré l'attention du ministre sur un certain nombre de points : application du rapport constant, retraite du combattant, taux de pension des veuves et orphelins, crédits alloués au « Souvenir français », action sociale de l'Office national.

M. Fournier a suggéré au ministre de réunir les représentants des grandes associations d'anciens combattants pour étudier et tenter d'apaiser l'actuel malaise provoqué par les problèmes suivants : retraite du combattant et rapport constant, pécule des prisonniers de 1914-1918, insuffisance des petites pensions, carte du combattant pour la campagne d'Algérie.

M. Darou a demandé lui aussi une application plus rigoureuse de la règle du « rapport constant » entre pensions de

guerre et traitements de fonctionnaires ainsi que l'élaboration du plan quadriennal prévu par l'article 55 de la loi de finances pour 1962. Il a également évoqué la célébration de l'anniversaire du 8 mai, la très souhaitable levée des forclusions pour le dépôt des demandes des diverses catégories de victimes de guerre.

M. Bossus a rappelé la signification de l'important rassemblement national des anciens combattants en décembre dernier ; il a également demandé l'avancement de l'âge de la retraite des anciens déportés résistants et politiques et l'accélération du travail dans l'administration centrale et les services extérieurs, qui devraient être dotés d'effectifs suffisants.

M. Soudant a demandé l'adoption d'un statut du personnel d'entretien et de gardiennage des cimetières militaires.

Le président a soulevé le problème de l'abaissement souhaitable de l'âge minimum requis pour que des enfants décédés par faits de guerre ouvrent à leurs ascendants le droit au bénéfice de la législation des pensions.

Le ministre a répondu aux préoccupations exprimées par les différents commissaires et a donné l'assurance qu'il s'attacherait à résoudre les difficultés évoquées.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Marcellin, Ministre de la Santé publique et de la Population.

Ayant analysé devant les commissaires les principaux chapitres de son budget, le ministre a attiré l'attention de la commission sur les efforts qui seront faits en 1963 et pendant toute la période d'exécution du IV^e Plan pour améliorer la protection sanitaire des Français. C'est ainsi que seront développés le nombre et l'efficacité des unités de recherche médicale de l'Institut national d'hygiène.

L'Ecole nationale de la Santé publique, qui en est à ses débuts, doit rapidement devenir la plus grande école de santé du monde francophone.

La formation des travailleurs sanitaires et sociaux doit également s'intensifier en 1963, puisque les crédits sont en augmentation de 40 % : bourses aux élèves infirmières, pour lesquelles le nombre de places dans les écoles spécialisées passera de 13.000 en 1960 à 18.000 en 1965. D'autres mesures ont été prises pour favoriser les promotions professionnelles des aides soignants, pour améliorer la carrière des infirmières par une nette majoration des indices et des primes de service, pour assurer le logement des personnels hospitaliers et pour aménager l'organisation des horaires.

Un effort parallèle est fait en faveur de la formation et de la rémunération des travailleuses familiales à domicile dont le nombre devrait passer de 5.000 à 10.000.

En ce qui concerne la lutte contre les fléaux sociaux, le ministre a exposé les améliorations apportées à la lutte anticancéreuse dans les dix-huit centres régionaux et les soixante-dix consultations de dépistage précoce, la doctrine du Gouvernement en matière de traitement des maladies mentales, et indiqué que la lutte antituberculeuse devait être intensifiée, notamment par le dépistage systématique, surtout dans les zones rurales.

Le ministre a rappelé que le Sénat avait voté en 1962 un projet de loi tendant à rendre la vaccination antipoliomyélitique obligatoire. Le texte étant devenu caduc à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement reprendra cette question en déposant un nouveau projet.

Le chapitre 46-22 — Aide sociale et médicale — a fait l'objet de la part du ministre d'une analyse détaillée, en particulier des mesures nouvelles intéressant les aveugles et grands infirmes (récupération des dettes alimentaires et conditions d'attribution des allocations de compensation).

Abordant les problèmes d'équipement, le ministre, après avoir rappelé qu'il était nécessaire de créer autour de Paris de nouveaux établissements chargés d'accueillir les maladies chroniques, a donné la liste des travaux envisagés dans les hôpitaux parisiens, dans lesquels 6.000 nouveaux lits doivent être créés à bref délai.

Pour les hôpitaux ruraux, une série de mesures ont été décidées pour en améliorer le fonctionnement (notamment en matière de radiodiagnostic).

M. Marcellin a également indiqué que l'un de ses principaux objectifs était l'élaboration d'une politique valable d'aide aux enfants inadaptés et à leurs familles.

L'effort consacré au développement de l'équipement sanitaire et social au cours du IV^e Plan sera considérable ; le budget 1963 en porte la marque puisque l'ensemble des crédits s'est trouvé majoré de 41 % par rapport à l'exercice précédent ; ventilée par grandes masses, cette majoration s'analyse comme suit :

Centres hospitaliers universitaires (budget des charges communes).....	+	63 %
Centres hospitaliers et hôpitaux ruraux.....	+	48 %
Réadaptation fonctionnelle.....	+	91 %
Lutte contre le cancer.....	+	46 %
Lutte antituberculeuse.....	+	44 %

Lutte contre les maladies mentales.....	+ 45 %
Thermalisme	+ 58 %
Ecoles d'infirmières.....	+ 115 %
Etablissements pour enfants inadaptés.....	+ 83 %

En conclusion, le ministre a annoncé que ses services travaillent déjà à la préparation du V^e Plan dont il est permis d'espérer qu'il apportera la solution des nombreux problèmes encore en instance.

Après l'exposé du ministre, M. Plait, rapporteur pour avis, a posé un certain nombre de questions, notamment sur : l'orientation des travaux des unités de recherches de l'Institut national d'hygiène ; le service de protection contre les radiations ionisantes ; la lutte contre les pollutions atmosphériques ; le programme de développement de l'Ecole nationale de la Santé publique ; la formation des infirmières, tant dans les écoles d'Etat que dans les écoles privées, telles que celles de la Croix-Rouge française qui, sans subvention, rend à l'Etat des services qui mériteraient une aide ; l'implantation des centres sociaux des grands ensembles ; l'aide ménagère à domicile ; la vaccination antipoliomyélitique et le B. C. G.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le rapporteur pour avis a fait part au ministre de ses inquiétudes : la procédure administrative et technique qui précède la création ou la modernisation d'un hôpital est trop longue ; la ventilation des crédits entre centres hospitaliers et hôpitaux ruraux n'est peut-être pas toujours très heureusement faite, et ceux-ci ne sont pas assez nombreux si l'on considère les énormes services qu'ils peuvent rendre.

M. Henriet a demandé la création d'un Institut du cerveau, l'assouplissement du régime de recrutement des infirmières, la revision, en fonction des nouvelles données du tourisme, des normes résultant des textes sur la coordination hospitalière entre les établissements publics et l'initiative privée. Il a également manifesté le souhait que soit créé un réseau de centres sanitaires routiers.

M. Bossus a fait remarquer que le budget de la Santé n'entre que pour environ 3 p. 100 dans l'ensemble des charges publiques. Il a, de plus, insisté sur le retard pris depuis 1932 par la région parisienne en matière de création hospitalière et les conditions de travail et de rémunération du personnel hospitalier.

Mme Cardot a évoqué le drame de l'enfance inadaptée, à laquelle il manque non seulement des établissements, mais encore des éducateurs spécialisés.

M. Jean-Louis Fournier a, de son côté, insisté sur la situation du personnel hospitalier et sur la trop grande rigueur des règles de coordination entre le secteur public et le secteur privé.

M. Lévêque s'est étonné des conditions d'attribution des primes de services ; il a demandé que la lutte antituberculeuse soit renforcée par la généralisation du dépistage systématique.

M. Grand a demandé au ministre de tout mettre en œuvre pour alléger les charges d'aide médico-sociale qui accablent, au-delà du raisonnable et du possible, les conseils généraux. Il souhaiterait aussi que les petits hôpitaux reçoivent le droit et la possibilité de recruter des internes, et qu'un effort très spécial soit fait pour les enfants débiles profonds âgés de dix à seize ans.

M. Burret a, lui aussi, demandé la revision du décret sur la coordination hospitalière.

M. Méric a posé la question des primes de fin d'année accordées, sans contrôle à son avis, au personnel des établissements psychiatriques par les directeurs, et, comme M. Grand, a signalé les trop nombreux drames que connaissent les familles ayant un enfant débile mental profond.

M. Bernier a appelé l'attention du ministre sur la discrimination qui affecte les départements d'Outre-Mer en ce qui concerne les barèmes d'aide sociale. Il a demandé l'accroissement des efforts faits en vue de l'éradication de la lèpre.

M. Marie-Anne a regretté la mise à la charge du F. I. D. O. M. de l'équipement sanitaire et social des départements d'Outre-Mer, ce au détriment des investissements de caractère économique.

Le président a rappelé au ministre que le décret du 6 avril 1962 avait institué la séparation des fonds assurances sociales et prestations familiales et lui a demandé de préciser à la commission comment le Gouvernement entend appliquer ce décret après le vote et la promulgation de l'article 9 de la loi de finances pour 1963.

Le ministre a longuement répondu aux questions qui lui avaient été posées. En particulier, il a informé la commission des mesures prises ou envisagées pour :

— lutter contre les radiations ionisantes et la pollution atmosphérique ;

— aider les organismes les plus compétents à créer et à entretenir des écoles d'infirmières et opérer le nécessaire regroupement des écoles d'assistantes sociales ;

— régler le problème de la responsabilité dans les rares cas d'accidents de vaccination antipoliomyélitique ;

— faire connaître aux maires les services qui peuvent leur être rendus par le centre technique du Vésinet ;

— fixer définitivement la meilleure politique en matière d'implantation et de conception des hôpitaux ruraux et maisons de retraite ;

— coordonner au mieux de l'intérêt et des besoins nationaux l'effort d'équipement hospitalier public et l'initiative privée ;

— humaniser au maximum la vie dans les hôpitaux, tant en faveur des malades que pour les conditions de travail du personnel ;

— améliorer les traitements des personnels hospitaliers, notamment par l'octroi de primes de service et le reclassement indiciaire de certaines catégories, telles que les infirmières et les assistantes sociales ;

— faire l'effort absolument nécessaire à l'égard des enfants débiles profonds et moyens ;

— poursuivre la politique d'aide à la famille et aux personnes âgées résidant dans les départements d'Outre-Mer et réformer les méthodes de financement des travaux d'équipement sanitaire et social réalisés dans ces mêmes départements ;

— et surtout pour utiliser à l'avenir rationnellement les crédits d'équipement qui lui sont ouverts, remarque étant faite que les crédits importants des exercices précédents sont en totalité engagés.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Lundi 14 janvier 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — M. Jacques Duclos a présenté à la commission son rapport sur le budget annexe de l'Imprimerie nationale. Il a souligné notamment que l'augmentation des recettes et des dépenses était un reflet de l'activité croissante de l'imprimerie, où l'évolution de la productivité est tout à faire remarquable depuis trois ans. Il a longuement évoqué les questions concernant les rémunérations du personnel et les différents problèmes sociaux qui n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante. Le rapporteur, examinant ensuite les dispositions du décret du 4 décembre 1961 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Imprimerie nationale, a déploré que certaines impressions administratives puissent être confiées à des entre-

prises privées. Sont intervenus dans la discussion : MM. Fosset, Marcel Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président. Le budget annexe a ensuite été adopté.

Puis la commission a entendu le rapport de M. Coudé du Foresto sur le budget du Ministère des Travaux publics et des Transports, Aviation civile. A cette occasion, le rapporteur a tout d'abord évoqué la mission d'information effectuée en septembre 1962 par une délégation de la commission chargée d'étudier l'infrastructure de certains aérodromes.

Soulignant l'augmentation importante des autorisations de programme prévues pour 1963, le rapporteur a néanmoins observé qu'elles étaient largement inférieures aux prévisions du IV^e Plan, malgré la nécessité d'adapter au plus vite l'infrastructure au développement des appareils à réaction. Sont intervenus sur ce point : MM. Armengaud, Tron, Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président. Des observations ont été présentées par MM. Lachèvre et Edouard Bonnefous sur le montant des crédits prévus pour la participation de la France à l'organisation de la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et en Algérie et Sahara, ainsi que sur la modicité des crédits inscrits en faveur de la détaxation des carburants utilisés par l'aviation civile.

La situation financière de l'Aéroport de Paris ainsi que les possibilités de développement ultérieur des aérodromes de la région parisienne ont été longuement évoquées par le rapporteur, MM. Edouard Bonnefous, Lachèvre, Métayer, Armengaud, Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président. Puis le rapporteur a donné à la commission des informations précises sur le trafic aérien mondial et la situation des différentes grandes compagnies internationales. MM. Edouard Bonnefous et Armengaud ont souligné à cet égard la nécessité de réaliser au plus tôt l'union effective des grandes compagnies européennes qui se livrent une concurrence déplorable. Des observations ont été présentées par M. Lachèvre sur Air Afrique, puis par MM. Edouard Bonnefous, Lachèvre, Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président, sur Air Inter, dont le rapporteur a indiqué la satisfaisante activité.

M. Louvel a signalé que de récents aménagements avaient entraîné une détérioration de la liaison entre la métropole et la Réunion. Après un exposé du rapporteur sur Eurocontrol, le budget de l'Aviation civile a été adopté.

Sur rapport de M. Coudé du Foresto, la commission a ensuite examiné le budget des Services du Premier ministre, Services généraux. Après avoir souligné le nombre très important de services, comités, organismes nationaux ou européens, contrôlés ou subventionnés, le rapporteur a notamment évoqué la situa-

tion du Fonds de développement de la Recherche scientifique et technique dont la structure a été modifiée suivant les recommandations du IV^e Plan, de l'inspection des services de la France d'outre-mer dont les effectifs sont réduits alors que les crédits de matériel restent inchangés, du service de la Documentation française dont il a souligné l'efficacité, déplorant l'éparpillement de services de documentation dans d'autres administrations, de l'Institut des hautes études d'outre-mer et des différents organismes européens de recherche nucléaire. A propos du Fonds national de la Promotion sociale, MM. Berthoin et Lachèvre ont souligné les très importants résultats obtenus dans ce domaine.

Après observations de MM. Lachèvre, Armengaud, Louvel, Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président, deux amendements ont été adoptés par la commission tendant à la suppression des subventions prévues pour le Bureau d'investissement en Afrique (chapitres 36-51 nouveau et 68-20 nouveau transférés du budget du Sahara); un autre amendement a été adopté supprimant les crédits du chapitre 43-04 « Action d'information en faveur de la jeunesse », les manifestations de cette action apparaissant peu convaincantes.

Un long débat s'est ensuite instauré sur les crédits destinés au Commissariat à l'Energie atomique et aux Recherches spatiales. Sont intervenus MM. Berthoin, Métayer, Armengaud, Lachèvre, Louvel, Pellenc, rapporteur général, et Roubert, président.

Le budget des Services généraux a ensuite été adopté ainsi que celui de la Direction des Journaux officiels, dont les crédits s'élèvent à 16,5 millions pour les dépenses ordinaires, et 500.000 F pour les dépenses en capital. Enfin, le budget du Conseil économique et social, dont les dépenses s'élèvent à 15,6 millions, a été adopté

Mardi 15 janvier 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du budget des Travaux publics et des Transports. M. Courrière, rapporteur spécial, a présenté les crédits concernant les chemins de fer et la Régie autonome des transports parisiens. Sur les crédits d'un montant de 32 millions de francs prévus pour le financement du programme de la transversale Est-Ouest du métro express régional, un débat s'est instauré, auquel ont participé notamment : MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Alex Roubert,

président, Coudé du Foresto et Courrière, rapporteur spécial. A l'issue de ce débat, les crédits prévus ont été supprimés afin d'obtenir des justifications sur les travaux envisagés. Concernant les crédits de subvention à la S. N. C. F., le rapporteur a souligné que, par le jeu des subventions, les tarifs étaient stabilisés, ce qui a entre autres pour effet de maintenir le S. M. I. G. à un niveau artificiel.

M. Coudé du Foresto est intervenu sur les problèmes posés par la déperéquation des tarifs et M. Alex Roubert, président, sur la question du chemin de fer Nice—Coni—Turin.

Mlle Rapuzzi a ensuite présenté son rapport sur le budget des Travaux publics et Transports, dont les crédits s'élèvent à 3.318.013.605 F pour les dépenses ordinaires et à 493.312.000 F pour les dépenses en capital, soit un total de 3.811.325.605 F. Le rapporteur a souligné que, bien que ces crédits soient en augmentation, ce budget n'apportait pas de progrès sensibles permettant de répondre à l'attente des usagers ; les chapitres qui manifestent l'augmentation la plus forte sont relatifs aux subventions prévues pour la S. N. C. F. et la R. A. T. P.

Passant à l'étude détaillée des crédits, le rapporteur a souligné les créations d'emplois pour du personnel mis à la disposition du Fonds spécial d'investissement routier. Après interventions de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Bouquerel, au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, Desaché, Courrière, la commission a décidé de supprimer les crédits pour ce personnel supplémentaire, les dotations prévues pour la voirie départementale et communale n'ayant pas été augmentées. M. Edouard Bonnefous a protesté contre l'absence de projet de transfert éventuel de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, contre le manque de crédits suffisants concernant le musée permanent des Travaux publics et il a mis en relief l'insuffisance des moyens de la France concernant sa politique touristique. MM. Tron, Courrière et Mlle Rapuzzi ont également insisté sur la nécessité d'efforts supplémentaires en matière touristique. Concernant les dépenses en capital, le rapporteur, appuyé par M. Courrière, a particulièrement mis en relief l'insuffisance des crédits prévus en matière de sécurité routière et de moyens de lutte contre les intempéries. M. Alex Roubert, président, a souligné la nécessité de la création de parkings. Enfin, MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Edouard Bonnefous ont évoqué le problème de la liaison ferroviaire Orsay—Orly.

Mercredi 16 janvier 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* M. Armengaud, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les crédits du Commissariat général au plan d'équipement et de la productivité, qui s'élèvent à 13.512.439 F. Parmi les innovations concernant ce budget, le rapporteur spécial a relevé notamment la création d'un service de presse et la création de la Commission permanente de l'Electronique. Le rapporteur a souligné, d'une part, que le projet de loi de finances pour 1963 n'était pas entièrement présenté dans le cadre des objectifs du Plan et, d'autre part, qu'il serait souhaitable qu'une programmation soit établie en commun à l'échelon européen. MM. Coudé du Foresto et Alex Roubert, président, ont présenté des observations sur la création d'une délégation générale à l'aménagement du territoire.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Métayer, rapporteur spécial, les crédits de l'Education nationale, dont le montant est de 10.835.872.487 F, se décomposant en 9.036.972.487 F pour les dépenses ordinaires et 1.798.900.000 F pour les dépenses en capital. L'Education nationale doit faire face à des besoins croissants : les effectifs sont en expansion continue, la vague démographique déferlant actuellement sur le second degré ; d'autre part, le taux de scolarisation s'accroît : 23 Français sur 100 sont scolarisés. Malgré une augmentation des crédits, le secteur de l'enseignement est l'objet de protestations provoquées par deux goulots d'étranglement : la pénurie de maîtres et la pénurie de locaux. La pénurie de maîtres est due au fait qu'ils se recrutent actuellement dans les classes creuses et que les possibilités financières de l'Etat pour leur rémunération ne sont pas équivalentes à celles du secteur privé. La pénurie de locaux est provoquée par des crédits insuffisants et par leur mauvaise utilisation. Concernant les constructions préfabriquées, la commission a décidé de diminuer de moitié par amendement les crédits qui leur sont affectés. Un large débat s'est instauré sur le décret tendant à faire financer par les collectivités locales les dépenses de construction d'établissements du second degré. Ont participé à ce débat : MM. Louvel, Paul Chevallier, Richard, Portmann, Raybaud, Marcel Pellenc, rapporteur général, Alex Roubert, président, et Métayer, rapporteur spécial. Sont encore intervenus, notamment : M. Raybaud sur le problème des internats des collèges d'enseignement général, M. Edouard Bonnefous sur les indemnités concernant l'Institut de France et M. Louvel sur l'équipement des administrations académiques.

En conclusion, le rapporteur a souligné qu'à la fin de 1963, qui marquera la moitié de la durée d'application du IV^e plan, 41 p. 100 seulement des objectifs prévus pour la période quadriennale auront été réalisés. Il y a donc distorsion dans l'exécution du Plan, dont une application rigoureuse serait nécessaire pour faire sortir l'Université de la grave crise qu'elle traverse.

M. Richard, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les crédits de la Jeunesse et des Sports. Le rapporteur a souligné une majoration de 150 p. 100 des moyens budgétaires depuis 1958, 1963 marquant la deuxième année d'application du plan d'équipement sportif. Appuyé par M. Chochoy, il a souligné l'important déficit en professeurs d'éducation physique ; MM. Paul Chevallier et Masteau ont souhaité un effort accru en faveur des sociétés de gymnastique ; sont également intervenus sur ce budget : MM. Descours Desacres, Louvel et Raybaud, ces derniers plus précisément sur la nécessité de l'aménagement et de la réglementation des terrains de camping.

Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président. — Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé, sur rapport de M. Pellenc, rapporteur général, à l'examen de divers amendements déposés sur le projet de loi n° 321 (session extraordinaire ouverte le 24 juillet 1962) portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière (dispositions relatives à l'enregistrement et au timbre). Elle a donné son accord aux amendements n°s 7, 22, 25, 32, 44, laissant le Sénat juge de se prononcer sur les amendements n°s 23, 24, 33, 41, 42, 43. Enfin, elle a repoussé un amendement du Gouvernement (n° 51) à l'article 47 bis. Sont intervenus dans la discussion des différents amendements : MM. Molle, au nom de la Commission de Législation, de Montalembert, Lachèvre, Masteau, Courrière, Coudé du Foresto, Armengaud, Descours Desacres et Pellenc, rapporteur général.

Jeudi 17 janvier 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport de M. Bousch sur le budget du Ministère de la Construction. Les observations du rapporteur en ce qui concerne les moyens des services ont porté en particulier sur la réforme du statut du corps de l'inspection générale du ministère. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Louvel, Raybaud, Fosset, Chochoy, Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, la commission a décidé de procéder à un

abattement de crédits tendant à ramener le nombre de postes créés d'inspecteurs généraux de vingt-sept à dix. Puis, sur proposition de M. Fosset, elle a également décidé de supprimer les crédits correspondant à la création de trente-huit agents contractuels proposée comme conséquence de la réforme du mode d'attribution de logements dans les H. L. M. du département de la Seine.

MM. Coudé du Foresto, Louvel, Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, et Bousch, rapporteur, ont longuement évoqué la structure administrative de l'aménagement du territoire à la suite de la nomination d'un délégué général auprès du Premier Ministre.

Les crédits prévus pour les interventions publiques ont fait l'objet d'observations de MM. Edouard Bonnefous, Louvel et Pellenc, rapporteur général, sur la prolifération d'offices ou comités techniques spécialisés ; de M. Chochoy, qui a demandé que soient communiqués à la commission des renseignements sur le personnel employé à la Bourse d'échange du logement et sur les résultats obtenus par cet organisme ; enfin de M. Coudé du Foresto sur les subventions aux comités d'expansion régionaux.

Les dépenses en capital s'élèvent à 913.970.000 F, contre 1.079.000.000 pour 1962. Des observations ont été formulées sur le chapitre 55-01 (Etude d'aménagement du territoire et d'urbanisme) par M. Edouard Bonnefous, qui s'est élevé contre les dérogations qui battent en brèche plans et études établis ; sur le chapitre 57-20 (Constructions pour le fonctionnement des administrations) par M. Richard sur l'installation à Saint-Mandé de l'Institut géographique national ; sur le chapitre 57-90 (Equipped pour les services de la construction) par MM. Armengaud, Pellenc, rapporteur général, Bousch, rapporteur spécial, Alex Roubert, président, Richard, sur l'installation d'un ensemble électronique de gestion à l'administration centrale ; les intervenants ont insisté sur l'opportunité de créer un centre électronique unique pour toutes les administrations.

Sont intervenus sur le chapitre 64-10 (Encouragement à la décentralisation industrielle et commerciale) M. Edouard Bonnefous, qui souligne la difficulté de la décentralisation ; sur le chapitre 65-10 (Primes à la construction), M. de Montalembert au sujet des primes concernant l'habitat rural ; sur le chapitre 65-44 (Subventions pour la création et l'aménagement des espaces verts), MM. Raybaud, Alex Roubert, président, et Edouard Bonnefous.

Un long débat s'est instauré sur la liquidation des créances de dommages de guerre, concernant les ordres de reversement au titre des trop-perçus. MM. Chochoy, Bousch, rapporteur spé-

cial, Kistler et Pellenc, rapporteur général, ont participé à ce débat à l'issue duquel le dépôt d'un amendement tendant à l'exonération des créances inférieures à 5.000 F a été décidé.

Le rapporteur a ensuite précisé qu'un supplément de crédit devrait être inscrit dans une loi de finances rectificative pour permettre aux constructions H. L. M. de faire face aux besoins.

Sont encore intervenus MM. Chochoy sur les programmes sociaux de relogement, Alex Roubert, président, Masteau et Kistler sur les conditions de réalisation des programmes de construction.

Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président. — Au cours d'une seconde séance, la commission a abordé, sur rapport de M. Armengaud, l'examen du budget du Ministère de la Coopération. Le rapporteur a tout d'abord décrit l'aspect comptable du budget, soulignant en premier lieu l'effort important des différentes Républiques africaines pour équilibrer leur budget de fonctionnement. Les subventions versées à ce titre sont donc en nette diminution. Par contre, les subventions au titre de l'aide militaire ou des concours divers sont en progression, compte tenu notamment de la majoration des crédits consentis pour apurer les arriérés de gestion. Les dépenses en capital sont en augmentation, notamment en ce qui concerne les équipements économiques et sociaux. Une longue discussion s'est instaurée sur le rôle du ministère et la nécessité de présenter un rapport d'ensemble sur les dépenses globales consenties par la France au titre des aides extérieures. Ont pris part à cette discussion : MM. Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Louvel, Brunhes, Portmann, Edouard Bonnefous et Armengaud, rapporteur. Un amendement a ensuite été adopté précisant et développant les dispositions de l'article 54 de la loi de finances pour 1960. M. Coudé du Foresto a demandé des précisions sur l'achat d'appareils à réaction par la compagnie Air Afrique et M. Lachèvre a souligné l'intérêt qui s'attacherait à développer le tourisme en Afrique.

Le rapporteur a ensuite décrit les aspects politiques des problèmes posés par la coopération. Il a souligné la nécessité pour les Républiques africaines de coordonner leurs efforts, coordination qui se manifeste déjà sur le plan économique au sein de l'Organisation de coopération économique africainomalgache, d'orienter leurs productions afin d'éviter les concurrences ruineuses, enfin de veiller à une utilisation efficace des crédits. La France, de son côté, devrait mettre au point

un programme d'aide pluriannuel. L'exposé du rapporteur a été suivi des interventions de MM. Driant et Courrière sur les cours des produits achetés et vendus par la France, de M. Desaché sur la diversification des productions industrielles, enfin de MM. Chochoy, Louvel et Colin sur différents points de la coopération économique. Le budget de la Coopération a enfin été adopté.

Puis la commission a repris l'examen des amendements au projet de loi (n° 321) portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière (dispositions relatives à la fiscalité immobilière). Elle a donné son accord aux amendements n°s 26, 27, 28, 29, 30 et 67 à l'article 24 ; n°s 19 et 60 à l'article 25 ; n°s 36, 48, 49, 50, 52 rectifié et 53 à l'article 29. Elle a décidé de laisser le Sénat libre de se prononcer sur les amendements n° 18 à l'article 24 ; n°s 20, 21, 34, 35, 56, 57, 58, 59, 61 et 68 à l'article 25 ; n°s 37 et 38 à l'article 26 ; n°s 39, 45, 40 et 63 à l'article 29. Elle s'est prononcée contre les amendements n° 47 à l'article 24, n°s 29, 62, 54, 64 et 65 à l'article 29. Enfin, elle déposera un nouvel amendement à l'article 24 modifiant l'amendement n° 46 du Gouvernement et a exprimé son accord avec l'esprit de l'amendement n° 66 de M. Marrane.

Vendredi 18 janvier 1963. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, et Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a entendu le rapport de M. de Montalembert sur les chapitres budgétaires concernant l'habitat rural. Le rapporteur a indiqué que le nombre des projets subventionnés avait considérablement progressé, passant de 9.488 en 1954 pour un montant de subventions de 15 millions de francs, représentant un volume de travaux de 66 millions, à 36.828 en 1961, représentant 67 millions de subvention et 327 millions de travaux. Les autorisations de prime accordées sont passées de 2.100.000 F en 1957 à 4.900.000 F en 1961, pour revenir à 3.600.000 F en 1962. Après observation de M. Driant sur la distinction à faire entre l'aide à l'habitat purement agricole et l'habitat rural, la commission a entendu M. Gayet, du cabinet de M. Maziol, Ministre de la Construction, en qualité de commissaire du Gouvernement. Il a indiqué, notamment, que la réservation prioritaire des primes en faveur des agriculteurs avait été abandonnée pour permettre une plus grande liberté de répartition, en particulier en faveur des rapatriés. Le rapporteur a indiqué, en conclusion, qu'il demanderait au Ministre des Finances d'assimiler les constructions neuves aux travaux de réparation en matière fiscale. Après observa-

tions de MM. Driant, Tron, Descours Desacres, Coudé du Foresto et Pellenc, rapporteur général, le rapport de M. de Montalémbert a été approuvé par la commission.

M. Driant a ensuite présenté ses observations sur le budget de l'Agriculture. En ce qui concerne les moyens de l'action gouvernementale touchant la formation des techniciens et des exploitants, il a précisé que 860 emplois nouveaux seraient créés pour l'enseignement, les crédits d'équipement destinés aux établissements passant de 120 millions de francs en 1962 à 220 millions de francs pour 1963. Le taux et le nombre des bourses seront relevés dans une proportion de 20 %. Cinquante-quatre nouveaux foyers de progrès agricole seront implantés en 1963, au titre de la vulgarisation, et quatre-vingt-sept emplois créés, les dépenses d'équipement passant de 1.220.000 à 2.240.000 F. Enfin, les effectifs du personnel des statistiques seront augmentés de vingt-deux nouveaux emplois, des enquêtes dans quarante-cinq départements étant envisagées en 1963. En ce qui concerne les conditions d'exploitation, le volume des travaux d'adduction d'eau à exécuter sera de 650 millions de francs supérieur au chiffre prévu par le IV^e Plan, les programmes départementaux devant être de l'ordre de 150 millions. C'est donc un total de 800 millions de travaux qui devraient être financés dans le courant de 1963. Cette année constituant d'ailleurs la dernière de l'application du programme triennal de la loi de programme, il conviendrait qu'un nouveau projet soit présenté au Parlement au cours de la prochaine session. A ce propos, M. Raybaud a souligné l'intérêt qui s'attachait à ce que le futur projet de loi de programme ne porte que sur deux ans pour coïncider avec la période de mise en œuvre du IV^e Plan.

Le rapporteur a ensuite signalé une importante réduction des crédits inscrits au F. D. E. S. pour l'électrification rurale et une augmentation de 18 %, largement insuffisante, des crédits pour le remembrement.

Pour l'orientation de la production et les interventions économiques, les crédits du F. O. R. M. A. sont égaux à ceux de 1962. Sur 1.187 millions dépensés en 1962, 665 ont été utilisés pour des interventions en faveur des produits laitiers et 390 pour la viande.

Le rapporteur a ensuite analysé les possibilités de crédit offertes à l'agriculture, soulignant notamment que les prêts à long terme nécessitaient des ressources ayant le même caractère, difficiles à collecter. Le Gouvernement semble, par ailleurs, vouloir accorder une priorité aux prêts économiques par rapport aux prêts à caractère social. Enfin, M. Driant a attiré l'attention de la commission sur les questions de commercialisation et d'exportation des produits agricoles.

Des observations ont alors été présentées par M. Armengaud sur les contradictions de la politique communautaire en matière industrielle et en matière agricole ; M. Raybaud sur la nécessité de permettre aux collectivités locales de se procurer les ressources d'emprunt qui leur sont indispensables pour leurs équipements ; M. Brousse sur l'insuffisance des crédits destinés à la vulgarisation et aux aménagements de villages ; M. Portmann sur le scandale que constituait la recherche de débouchés alors que les deux tiers de l'humanité ne mangeaient pas à leur faim ; M. Coudé du Foresto sur la nécessité de prévoir un nouveau projet de loi de programme relatif à l'électrification rurale ; M. Descours Desacres sur l'aide aux familles restant à la terre dans les régions de sous-emploi ; enfin M. Pauzet, au nom de la Commission des Affaires économiques, sur la réduction des crédits de l'hydraulique agricole. La commission a ensuite adopté le rapport de M. Driant ainsi que les articles 49, 50, 50 A et 50 B du projet de loi de finances.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a procédé à l'examen des budgets militaires. M. Maroselli a tout d'abord fait un exposé d'ensemble. Au cours de la période 1959-1962, parallèlement à une progression moyenne des charges budgétaires de 23,5 p. 100, le budget militaire n'a progressé que de 10 p. 100. Le montant des crédits militaires pour 1963 est de 18 milliards et demi, soit un pourcentage de 24 p. 100 du budget général. Un gros effort apparaît en faveur de la section commune et de l'armée de l'air, tandis que l'armée de terre voit ses crédits diminuer ; quant à la marine, elle progresse modestement.

La caractéristique essentielle du projet de budget de 1963 est une accentuation de l'effort financier en faveur de la modernisation des armées, spécialement dans le domaine nucléaire, cette accentuation semblant permise par la cessation des hostilités en Algérie.

L'exposé de M. Maroselli a été suivi des interventions de MM. Armengaud, Colin, Brunhes, Portmann et Alex Roubert, président.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite présenté à la commission, au nom de M. Berthoin, excusé, les crédits de la Section commune, dont les autorisations de programme traduisent un effort particulier dans le domaine de l'atome et des engins. Sur les crédits de cette section, sont intervenus MM. Courrière, Brunhes, Edouard Bonnefous et Monteil, ce dernier au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Les crédits de la section Air ont été examinés sur le rapport de M. Brunhes, rapporteur spécial, qui a insisté sur les difficultés de recrutement des pilotes et des spécialistes ; pour faciliter ce recrutement, une revalorisation de la situation offerte affectant tant l'aspect financier que l'aspect moral de l'emploi est souhaitable. La désaffectation des techniciens pour leur carrière, alors que leur formation a été onéreuse, nécessiterait des crédits supplémentaires permettant de rémunérer mieux un personnel de qualité.

Les études aéronautiques et les fabrications concernent, en particulier, le *Mirage III* et l'hélicoptère lourd *Frelon*.

Le rapporteur a regretté que les constructions aéronautiques entreprises ne correspondent pas à un matériel soit utilisable en matière civile, soit facilement exportable.

M. Maroselli a ensuite présenté, au nom de M. Alric, excusé, les crédits de la Section commune (services d'Outre-Mer). Une diminution des crédits de fonctionnement résulte de la baisse des effectifs militaires au fur et à mesure de la transmission des responsabilités aux armées nationales. L'effectif des forces terrestres en service Outre-Mer descendra, au cours de l'année 1963, au niveau de 37.525, dont 24.500 Européens. Les crédits d'équipement seront, par contre, plus importants, les formations maintenues devant être équipées en matériels de types nouveaux plus modernes.

M. Maroselli a ensuite présenté les crédits de la section Guerre. La dotation budgétaire des forces terrestres pour 1963 est inférieure de 663 millions à celle qui a été votée pour 1962. Le projet de budget de fonctionnement de l'armée de terre est influencé par la cessation des opérations en Algérie. L'armée de terre doit être désormais appliquée à sa mission de couverture de la métropole dans le cadre des alliances atlantiques. Il faut noter un allègement des effectifs militaires sous les drapeaux d'environ 200.000 hommes. Dans l'ensemble des opérations en capital, l'infrastructure en constitue la partie principale nécessitée par l'installation en métropole de la plus grande partie des formations de l'armée de terre. Le déplacement des casernements neufs posera des choix difficiles tenant compte de considérations militaires et de considérations locales de développement économique. Quant aux études et fabrications, le rapporteur a souligné que nos forces d'intervention conventionnelles resteront sous-équipées pendant encore trois ou quatre ans.

M. Colin a soutenu son rapport sur les budgets annexes des Essences et Poudres, la cessation des hostilités en Algérie ayant entraîné quelques économies.

M. Richard a exposé ses rapports sur le Secrétariat général de la Défense nationale qui joue le rôle de conseiller auprès du Premier Ministre et n'a plus la charge de la conduite de la politique militaire, ce qui a entraîné une baisse de crédits, sur le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et sur le Groupement des contrôles radioélectriques.

L'examen des crédits de la Marine a été reporté à une séance ultérieure.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES CHARGÉES DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DES DEUX PROJETS DE LOI RELATIFS A L'INSTITUTION D'UNE COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Vendredi 11 janvier 1963. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — Les commissions ont procédé à la constitution de leur bureau. Elles ont désigné à l'unanimité : M. Capitant, président, M. Abel-Durand, vice-président, et MM. de Grailly et Vignon, rapporteurs.

Présidence de M. Capitant, président. — Au cours d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Zimmermann, Prélot, Le Bellegou, Lavigne, Emile Hugues, Dejean, Abel-Durand, Mes-saud, Jozeau-Marigné, le président et les rapporteurs des deux Assemblées, l'article 1^o du projet de loi amendé par le Sénat, modifiant et complétant le Code de procédure pénale en vue de la répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat (n^o 31, session extraordinaire ouverte le 27 décembre 1962), a d'abord été examiné.

Les articles 30 et 699 du Code de procédure pénale ayant été réservés jusqu'à la discussion de l'article 16 du projet de loi (n^o 32, session extraordinaire ouverte le 27 décembre 1962) relatif à la garde à vue, les commissions ont examiné les articles 63, 77 et 698 du Code de procédure pénale.

A l'article 63, l'avant-dernier alinéa ainsi libellé a été rétabli : « Les dispositions du dernier alinéa de l'article 64 sont applicables ».

A l'article 698, des modifications de pure forme ont été adoptées aux deux premiers alinéas. En revanche, en ce qui concerne l'énumération des crimes et délits qui sont de la compétence de la Cour, la commission a décidé le rétablissement des 3^o et 6^o relatifs à la provocation ou participation à un attroupement et aux entraves à la circulation routière, en précisant que ces

incriminations « ne peuvent être retenues qu'au cas où se trouvent remplies les circonstances aggravantes des articles 106, alinéa 1, et 107, alinéa 2, du Code pénal ».

Enfin, aux antépénultième et pénultième alinéas, la commission a décidé que l'ordre écrit du Ministre de la Justice serait nécessaire pour mettre l'action publique en mouvement ou pour dessaisir une juridiction des infractions pour lesquelles la Cour de sûreté est compétente.

Le projet de loi modifié par le Sénat et fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté (n° 32) a ensuite été examiné.

Après une suspension de séance, les commissaires ont procédé aux auditions de M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et de M. Frey, Ministre de l'Intérieur.

Après le départ des ministres, et à la suite des observations de MM. Le Bellegou, Jozeau-Marigné, Abel-Durand, Messaud, Delachenal, du président et des rapporteurs, l'article 16 relatif à la garde à vue a été adopté dans la rédaction suivante :

« Le délai de garde à vue prévu aux alinéas premiers des articles 63, 77 et 154 du Code de procédure pénale est de quarante-huit heures.

« Toutefois, le ministère public près la Cour de sûreté de l'Etat, dans les cas prévus aux articles 63 et 77 précités, et le juge d'instruction, dans le cas prévu à l'article 154, peuvent, par une autorisation écrite, le prolonger pour une durée de cinq jours.

« Une nouvelle autorisation, donnée dans les mêmes formes, avant l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, peut, si les nécessités de l'enquête continuent à l'exiger, porter à dix jours la durée totale maximum de ladite garde à vue.

« Le ministère public près la Cour de sûreté de l'Etat contrôle la garde à vue conformément aux règles du Code de procédure pénale. Il lui appartient, s'il l'estime utile, de se faire présenter à tout moment, sur les lieux de la garde à vue, la personne qui s'y trouve retenue. Il peut déléguer ses pouvoirs au procureur de la République du ressort dans lequel la garde à vue est exercée.

« Chacune des autorisations prévues aux alinéas 2 et 3 ci-dessus ne peut intervenir qu'après comparution devant le magistrat compétent ou le magistrat par lui délégué. »

Puis, l'article 30 du Code de procédure pénale, qui avait été réservé (projet de loi n° 31), a été adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, l'alinéa 3 et les mots « le tout à peine

de nullité de la procédure », au 2^e alinéa, *in fine*, ayant été rétablis.

A l'article 699 du Code de procédure pénale, qui avait également été réservé (projet de loi n° 31), l'alinéa 1^{er} relatif à l'instruction et au jugement des mineurs de seize à dix-huit ans a été rétabli dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale. Toutefois, un second alinéa a été adopté, aux termes duquel le jugement de l'affaire est soumis aux juridictions spécialisées lorsqu'il apparaît que seuls demeurent en cause des mineurs de seize à dix-huit ans au temps de l'action.

Poursuivant l'examen du projet de loi, modifié par le Sénat (n° 32), la commission a rétabli aux articles 1^{er} et 9 les dispositions tendant à ce que « deux officiers généraux ou supérieurs » fassent partie de la chambre de jugement.

A l'article 12 relatif à la position administrative des magistrats et aux rémunérations des magistrats et officiers, une nouvelle rédaction a été adoptée. Les mots « bénéficient d'indemnités particulières » ont notamment été remplacés par les mots suivants (2^e alinéa *in fine*) : « ...perçoivent des indemnités en raison des charges de leurs fonctions ».

A l'article 20, la commission a adopté le texte de l'Assemblée Nationale fixant à quatre jours le délai imparti à l'inculpé pour choisir son conseil.

Aux articles 25 et 28, la commission a adopté divers amendements de pure forme.

Au dernier alinéa de l'article 26, elle a fixé à un an le délai au terme duquel l'absence de décret de mise en accusation entraîne une décision de classement sans suite et l'inculpé ne peut plus être recherché à l'occasion du même fait.

A l'article 33, l'alinéa 3 relatif au manquement inexorable de l'avocat à ses obligations a été adopté dans le texte voté par le Sénat, qui est ainsi conçu :

« Si le manquement réprimé est inexorable et s'il ne permet plus l'assistance de l'avocat aux débats, la Cour a le pouvoir de déclarer, par arrêt spécialement motivé, que la décision rendue en application du présent article sera exécutée par provision, encore que le délai du pourvoi en cassation ne soit point écoulé ou que le pourvoi ait été formé. Cette décision est rendue après que le bâtonnier de l'ordre auquel appartient l'avocat ou celui du lieu où siège la juridiction ou leur représentant a été entendu ».

A l'article 47, des amendements de forme ont été introduits tendant à harmoniser la rédaction de cet article avec celle des articles déjà adoptés.

Enfin, l'article 49 a été adopté dans le texte voté par le Sénat.

L'ensemble du projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale en vue de la répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat (n° 31) a été adopté par 9 voix contre 3 et 2 abstentions.

L'ensemble du projet de loi fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale (n° 32) a été adopté à la même majorité.